


<b>SEANCE DU</b> <b>19 DECEMBRE 2018</b>	<b>EDUCATION ENFANCE ET JEUNESSE</b>
<b>DCM191218-4-01</b>	<b>SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE</b> <b>D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL POUR LA PERIODE</b> <b>2018-2021</b>

<b>CERTIFIE EXECUTOIRE :</b>		<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		<b>CONVOCAION</b> le <b>13 DECEMBRE 2018</b> N° 161/18
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 006-210600656-20181220-DCM191218-4-01-DE	Affichage en mairie le	<b>En exercice</b>	<b>29</b>	Le Maire,
Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 20/12/2018 Affichage : 21/12/2018		<b>Présents</b>	<b>21</b>	
Pour l'autorité compétente par délégation 	<b>21 DECEMBRE</b> <b>2018</b> <b>N°174/18</b>	<b>Représentés</b>	<b>6</b>	
		<b>Votants</b>	<b>27</b>	
		<b>Absents</b>	<b>2</b>	

L'An deux mille dix-huit, le 19 décembre, à 17H30, le conseil municipal de la Commune de La Gaude, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Bruno BETTATI, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Monique TOSELLO.

**ETAIENT PRESENTS**

M. Bruno BETTATI, **Maire,**

M. Michel DESSUS, Mme Claude BRUN, Mme Barbara MERLINO-BARTOLINI, M. Bernard HULLIN, Mme Christine MALOT, M. Laurent FUGEN, Mme Christiane COTTO, M. Jean-Pierre ALFONSI, **Adjoints,**

M. Jean-François SALUZZO, M. Jean-Marie VALENZA, ~~Mme Anne-Marie ALBERO, Mme Laetitia SANTINI-ROUBAUD, M. François AMMI, M. Alexis FONTAINE, M. Jean-Marc BOURDARIAT, M. Roger DROUIN, M. Jean-Marie CUER, Mme Monique TOSELLO, Mme Pascale MONROLIN, Mme Vanessa SIEGEL, Mme Evelyne SERRA, Mme Laurence SCIARRI, Mme Sophie EDDAHABI, Mme Sabrina MONTULÉ, M. Olivier RENAUDO, Mme Nathalie DURAND, Mme Patricia PEYROT, M. Frédéric LEFÈVRE,~~ **Conseillers Municipaux.**

**PROCURATIONS**

Monsieur François AMMI à Madame Christine MALOT  
Madame Laetitia SANTINI-ROUBAUD à Monsieur Bruno BETTATI  
Monsieur Jean-Marc BOURDARIAT à Monsieur Michel DESSUS  
Madame Anne-Marie ALBERO à Madame Christiane COTTO  
Monsieur Olivier RENAUDO à Monsieur Laurent FUGEN  
Madame Nathalie DURAND à Madame Vanessa SIEGEL

L'article D. 521-12 du Code de l'éducation dans sa rédaction issue du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques autorise depuis la rentrée 2017, pour les communes et conseils d'école qui le souhaitent, la mise en place d'une organisation du temps scolaire (OTS) répartie sur quatre jours.

La collectivité/l'EPCI peut présenter un nouveau projet éducatif territorial adapté à la nouvelle organisation du temps scolaire sur quatre jours.

Le mercredi hors vacances scolaires étant devenu périscolaire suite au décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018, il convient d'inciter la collectivité à organiser un accueil de loisirs périscolaire le mercredi et à intégrer le mercredi sans école dans le projet éducatif territorial, ainsi qu'à s'engager à respecter les critères de la charte qualité par la signature de la convention qui s'y rattache.

Il s'agit dans cette optique de s'appuyer sur la prise en compte des besoins de l'enfant, sur les acquis des projets éducatifs territoriaux, notamment en matière de démocratisation des activités sportives et culturelles, de leur complémentarité avec le temps scolaire et d'ancrage sur le territoire, sur ses acteurs et sur ses ressources.

Le cadre de sa mise en œuvre est celui d'un accueil de loisirs, adossé à un projet éducatif territorial et respectant une charte qualité Plan mercredi.

L'Éducation Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la CAF accompagnent les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant, en cohérence avec les enseignements scolaires.

La Commune de la Gaude souhaite intégrer cette dynamique par son Projet Educatif Territorial, validé en commission tripartite le 22 novembre 2018, pour la période triennale 2018-2021

*Considérant l'exposé du rapporteur*

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
OUÏ le RAPPORTEUR en son RAPPORT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

**Par :**

**1 Abstention :** Mme Sophie EDDAHABI,

**26 Voix pour :** M. Bruno BETTATI, M. Michel DESSUS, Mme Claude BRUN, Mme Barbara MERLINO-BARTOLINI, M. Bernard HULLIN, Mme Christine MALOT, Mme Christiane COTTO, M. Laurent FUGEN, M. Jean-Pierre ALFONSI, M. François AMMI représenté par Mme Christine MALOT, M. Jean-Marie VALENZA, M. Jean-François SALUZZO, Mme Monique TOSELLO, M. Alexis FONTAINE, Mme Evelyne SERRA, Mme Laetitia SANTINI-ROUBAUD représentée par M. Bruno BETTATI, M. Jean-Marc BOURDARIAT représenté par M. Michel DESSUS, Mme Anne-Marie ALBERO représentée par Mme Christiane COTTO, M. Olivier RENAUDO représenté par M. Laurent FUGEN, Mme Sabrina MONTULÉ, Mme Pascale MONROLIN, Mme Laurence SCIARRI, Mme Vanessa SIEGEL, Mme Nathalie DURAND représentée par Mme Vanessa SIEGEL, Mme Patricia PEYROT, M. Frédéric LEFÈVRE.

- **APPROUVE** la signature de la convention pour la mise en place d'un projet éducatif territorial pour la période 2018 -2021.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les: jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

La Gaude, le 19 décembre 2018,  
Le Maire

Bruno BETTATI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.